



INTEROFFICE MEMORANDUM

To: **The Executive Secretary
ACHPR**

File No.: **BC/OSGC/Q/483.08.19**

From: 
**Officer-in-Charge
Office of the Secretary General of the
Commission**

Date: **23 August 2019**

Tel. Ext.: **2508/ 2509**

Subject: **SUBMISSION OF THE 46TH ACTIVITY REPORT OF THE ACHPR**

Reference is made to the above mentioned subject.

In this regard, I would like to forward herewith attached, a Note Verbale Referenced 00023472/AMBAGAB/ADDIS/MP-AU,ECA & UNEP dated 19 August 2019 from the Permanent Missions of the Republic of Gabon transmitting the observation on the Report of the 46th Activity of the African Commission in Human and People's Right (ACHPR).

I thank you.

cc: **Chief of Staff, Bureau of the Chairperson**

AMBASSADE EN REPUBLIQUE FEDERALE
DEMOCRATIQUE D'ETHIOPIE
MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'UA
DE LA CEA ET DU PNUE



00023472

N°: _____/AMBAGAB/ADDIS/MP-AU, ECA & UNEP
12/08/2019/ EEA

L'Ambassade de la République Gabonaise près de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie, Mission Permanente auprès de l'Union Africaine, de la CEA et du PNUE, présente ses compliments à la Commission de l'Union Africaine (Bureau du Secrétaire Général de la Commission), et a l'honneur d'accuser réception de sa note verbale référencée : BC/OSGC/A/A1/455.08.19 du 9 août 2019, relative à l'adoption du 46^{ème} rapport d'activité de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP).

A cet effet, l'Ambassade voudrait demander à la Commission d'apporter les corrections sollicitées par le Gabon, sur le **paragraphe 48** du rapport, en son **point xvi (page 25 version française)**.

En effet, durant la séance du Comité des Représentants Permanents (COREP) consacrée à l'adoption dudit rapport, l'Ambassade avait exprimé son désaccord avec la mention du nom du Gabon parmi les pays cités. « *La tendance continue à la fermeture d'Internet et des médias sociaux (sic)* » ne peut pas s'appliquer au cas du Gabon, car cette affirmation n'est pas étayée de preuves.

L'Ambassade tient à rappeler que l'interruption d'Internet qui a eu lieu au Gabon, dans la nuit du 6 au 7 janvier 2019, était exceptionnelle et liée à des considérations sécuritaires, suite à la tentative de coup d'État et prise du siège de Gabon Télévision.

Par conséquent, l'Ambassade réitère sa demande à la Commission, que le nom du Gabon soit retiré de la liste des pays cités dans le **paragraphe 48** au point xvi (page 25, version française).

L'Ambassade de la République Gabonaise près de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie, Mission Permanente auprès de l'Union Africaine, de la CEA et du PNUE saisit cette occasion pour renouveler à la Commission de l'Union Africaine (Bureau du Secrétaire Général de la Commission), les assurances de sa haute considération.

Addis-Abeba, le 19 AOUT 2019

Commission de l'Union Africaine
Bureau du Secrétaire Général

SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMISSION
AFRICAN UNION UNION AFRICAINE
COMMISSION
REGISTRY

Addis-Abeba 20 AUG 2019

Revd

19 AUG 2019

Reg. No.

3890

Sign.

at _____ hrs.

Reg No

1324

Sign.